



Kintavar Exploration Inc.
1102-141, rue Adelaide Ouest,
Toronto (Ontario) Canada M5H 3L5

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée ») de Kintavar Exploration Inc. (la « Société ») se tiendra aux bureaux de DLA Piper (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l. situés au 1501, avenue McGill College, bureau 1400, Montréal (Québec) H3A 3M8, à 10 h (heure normale de l'Est) le mardi 28 octobre 2025, aux fins suivantes :

1. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale (la « **résolution de prorogation** ») autorisant la prorogation de la Société de la province de Québec en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) à la province de la Colombie-Britannique en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) (la « prorogation ») par l'adoption de la demande de **prorogation** (la « demande de prorogation ») contenant l'avis de statuts proposé (l'« avis de statuts ») et les statuts proposés (les « **statuts** ») avec les changements ou modifications que tout administrateur ou dirigeant de la Société juge appropriés, joints à la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « **circulaire** ») aux annexes « A » et « B », respectivement.
2. étudier et, s'il est jugé pertinent de le faire, approuver, adopter et ratifier, avec ou sans modification, la résolution ordinaire, telle que plus particulièrement énoncée dans la présente circulaire, autorisant une modification des statuts de la Société en vue d'un changement de **dénomination sociale de la Société pour « Auriginal Metals Corp. »** (le « **changement** de dénomination sociale ») ou toute autre dénomination que les administrateurs de la Société, à leur seule discrétion, jugeront appropriée et que le registraire nommé en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) pourra accepter;
3. étudier et, s'il est jugé pertinent de le faire, approuver, adopter et ratifier, avec ou sans modification, la résolution ordinaire décrite plus amplement dans la circulaire, relative à l'approbation du régime d'options d'achat d'actions de la Société; et
4. traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La Société offre à ses actionnaires la possibilité d'écouter et de participer à l'assemblée par conférence téléphonique au :

Participation aux conférences téléphoniques :
Amérique du Nord (sans frais) : 1 877 234 4610
Local (Toronto) : 416 883 8981
Code d'accès à la conférence des participants : 4872953 #

Les actionnaires ne pourront pas voter par conférence téléphonique; toutefois, une période de questions et réponses aura lieu après la clôture des points officiels à l'ordre du jour de l'assemblée, au cours de laquelle les actionnaires qui participent à la conférence téléphonique pourront poser des questions.

La circulaire de la Société ci-jointe fournit des renseignements détaillés sur les points qui seront présentés à l'assemblée et doit donc être considérée comme faisant partie du présent avis.

Seuls les actionnaires inscrits d'actions ordinaires du capital de la Société (les « **actions ordinaires** ») à la fermeture des bureaux le 22 septembre 2025 ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée ou à tout ajournement de celle-ci, d'y assister et d'y voter.